



MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Communiqué de presse

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Mardi 23 mai 2017

La majorité municipale de Saint-Ouen alerte le Département sur la charge financière qu'il fait peser sur la ville pour l'exercice de ses compétences sociales

La ville de Saint-Ouen exerce, par convention, des missions qui relèvent des compétences du Département : PMI, accompagnement social, évaluations pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), instruction des demandes de Fonds Solidarité Logement (FSL), instruction des dossiers RSA.

Ces missions assumées par la ville, qui ne relèvent pas de sa responsabilité, sont le fruit de l'histoire : depuis 1983 pour la PMI, depuis 1995 pour l'action sociale, depuis 2002 pour l'APA.

Chaque année, la ville compense près de 568 000€ pour financer ces compétences départementales, le financement accordé par le Département ne permettant pas de couvrir toutes les charges induites par la mise en œuvre de ces services. Une somme qui continuera à croître avec l'évolution démographique et l'augmentation de la population qui devrait, en 2025, arriver à 65 000 habitants.

Dès 2014, de nombreux échanges avec les services du Département, initiés par les services de la ville, ont tenté de demander au Département de rééquilibrer ce reste à charge très lourd pour les Audoniens, qui se voient porter la charge financière d'un service départemental, au détriment des services municipaux.

Le maire de Saint-Ouen a écrit à 5 reprises au Président du Département de la Seine-Saint-Denis pour lui demander de reconsidérer son financement. Le Président du Département a donné une fin de non-recevoir à ces demandes réitérées.

Parallèlement, le Département se désengage de manière croissante dans le financement des projets de notre ville : ces coupes représentent 473 000€ pour 2017 (suppression de 419 000€ pour les crèches, et de 54 000€ pour l'Espace Henri Grouès).

Au total, pour 2017, le poids du désengagement du Département coûte plus d'1 million d'euros à la ville de Saint-Ouen.

Face à une telle charge, la majorité municipale de Saint-Ouen demande que puissent être compensés intégralement les coûts de fonctionnement des services assurant des missions départementales.

Sans cette juste compensation, la ville ne saurait poursuivre efficacement l'exercice de ces missions en lieu et place d'une compétence qui incombe au Département, et ne pourrait être tenue comme unique responsable d'un service public qui risque de se dégrader.

Contact presse

Sarah Gary – cabinet du maire

sgary@mairie-saint-ouen.fr

01 49 45 69 94 / 07 86 14 88 76